LA

TRANSYLVANIE

ET

SON UNION FORCÉE AVEC LA HONGRIE

PAR

PERIETZIANO-BUZEU

PARIS
PICHON-LAMY ET DEWEZ LIBRAIRES-ÉDITEURS
15, rue Cujas 15.

1870

www.digibuc.ro

LA

TRANSYLVANIE

ET

SON UNION FORCÉE AVEC LA HONGRIE

PAR

S. PERIETZIANO-BUZEU

P.-L. & D.

IBLO EOA
ACAD IEI

PARIS
PICHON-LAMY ET DEWEZ LIBRAIRES-ÉDITEURS
15, rue Cujas 15.

1870

www.digibuc.ro

Extrait de la *Revue Contemporaine*.

— Livraison du 28 février 1870. —

www.digibuc.ro

LA TRANSYLVANIE

ET SON UNION FORCÉE AVEC LA HONGRIE

Historia Romaniloru din Dacia superiore. Vienne. — *Les Roumains des Etats autrichiens. L'indépendance constitutionnelle de la Transylvanie,* par A. Papio Ilariano. Bukarest. — *La Mission de l'Occident latin dans l'Orient de l'Europe,* par B. Maniu. Paris, A. Le Chevalier. — *Oestereich, politische Studie,* par le docteur Frischof. Vienne.

Donner une idée exacte de l'état présent du conflit engagé entre les Hongrois et les Roumains de Transylvanie, au sujet de l'incorporation de cet Etat à la Hongrie, tel est le but de ce travail. Nous voulons faire luire la vérité dans ce débat, qui n'est guère connu en France que par des publications de sources hongroise ou autrichienne. Nous espérons démontrer l'injustice radicale et le péril de cette union, contraire aux traités qui ont placé la Transylvanie, comme Etat indépendant, sous le sceptre de la maison de Habsbourg, attentatoire surtout aux droits imprescriptibles de la nationalité roumaine. Les antécédents historiques de cette question, aujourd'hui si brûlante, ont été suffisamment exposés dans d'autres ouvrages [1]. Nous n'en rappelle-

[1] On consultera avec fruit, sur la statistique et l'histoire de ce pays, la *Transylvanie et ses habitants,* par M. de Girando ; le travail de M. Ubicini sur les provinces roumaines (dans l'*Univers pittoresque,* de MM. Didot); l'*Histoire des Principautés danubiennes,* de M. Elias Regnault Ces derniers écrivains ont fait de nombreux emprunts à l'importante histoire des Roumains, écrite dans leur langage, par M. Papio Ilariano, l'un des patriotes transylvains les plus zélés et les plus intelligents. Nous avons fait plus d'un emprunt à son dernier opuscule, plaidoyer aussi énergique qu'habile en faveur de l'indépendance de ses compatriotes.

www.digibuc.ro

rons que les traits les plus caractéristiques, indispensables pour définir nettement la situation actuelle.

I

Les Roumains de Transylvanie, présentement au nombre de 1,380,000 contre 700,000 Saxons, Magyares et Szecklers, descendent, comme les Moldo-Valaques, de colons italiens transportés en Dacie par Trajan, après la défaite de Décébale, pour former de ce côté une barrière vivante à l'Empire. Un de ces groupes de colons, celui dont descendent les Roumains transylvains, fut jeté comme une avant-garde permanente, au delà du Danube et des défilés des Carpathes. Sentinelles avancées de l'empire romain, ils n'en furent plus, deux siècles plus tard, que les sentinelles perdues, à l'époque qui marque le point de partage entre la fortune de Rome et celle des Barbares; quand Aurélien, cédant à l'invincible nécessité, reporta sur le Danube la frontière militaire. Parmi les groupes historiques qui composent la nation roumaine, celui des colons demeurés en Transylvanie devait être et fut en effet le plus cruellement éprouvé.

Leur histoire peut être divisée en quatre époques ou périodes distinctes. La première est celle du gouvernement des ducs roumains; elle finit à la grande invasion hongroise du Xe siècle. Cette époque confuse, obscure, ne nous est connue que par quelques chroniques hongroises. L'un des faits les plus importants qui s'y rattachent est l'établissement d'une colonie militaire, composée de soldats d'Attila, dans un coin de la Transylvanie qu'occupent encore leurs descendants, connus sous le nom de Szecklers. Les Magyares, leurs congénères, ont trouvé en eux, de tout temps, des auxiliaires fidèles.

La funeste bataille de Gyula (904) fut, pour les Roumains transylvains, ce que devait être plus tard celle d'Hastings pour les Anglo-Saxons. Sur les rives de la Theiss comme en Italie, comme en Gaule, plus le prestige du nom romain avait été grand, plus l'abaissement fut profond, l'oppression impitoyable. Le sort déjà si pénible de la race vaincue paraît s'être aggravé encore, cela est triste à dire, par suite de la conversion des vainqueurs au catholicisme. Des princes, que Rome a mis au nombre des Saints, persécutèrent cruellement, à diverses reprises, les Roumains, sectateurs zélés de l'Eglise d'Orient. Ce fanatisme était politique autant que religieux. Les Hongrois ne pouvaient voir sans inquiétude l'attachement opiniâtre que la population vassale conservait à un culte dissident. Le clergé roumain joua sans nul doute un rôle considérable dans les nombreuses insurrections des anciens propriétaires du sol. C'est la seule explication plausible des ri-

www.digibuc.ro

gueurs exceptionnelles de la race conquérante pour les popes schismatiques, que les anciens règlements féodaux qualifiaient de *prêtres brigands*, et assujettissaient à garder les troupeaux de buffles et les meutes des magnats.

La seconde époque s'étend depuis l'occupation de la Transylvanie par les Hongrois jusqu'à leur défaite par les Turcs à Mohacz, en 1526. Elle embrasse par conséquent un intervalle de plus de six siècles, pendant lequel les Roumains furent presque constamment opprimés et malheureux. L'un des incidents capitaux de cette deuxième période appartient à la dernière moitié du XII[e] siècle. Ce fut l'installation des colonies saxonnes, accueillies et peut être appelées par les rois hongrois. Ceux-ci leur assignèrent pour résidence une portion du territoire transylvain, dont ils s'étaient réservé la propriété après la conquête (*fundi regii*), territoire que les descendants de ces Saxons habitent encore aujourd'hui. La plus grande partie de ces colons allemands occupa la partie la plus méridionale de la Transylvanie, c'est-à-dire la vallée de l'Olto inférieur, tandis que d'autres, au contraire, s'établissaient à l'extrémité septentrionale du pays, entre la Theiss et le Szamos, l'un de ses principaux affluents. Ces deux fractions de l'émigration saxonne avaient entre elle le pays des Szecklers, qui habitaient la vallée de l'Olto supérieur. Ainsi, les Saxons, alliés des Hongrois; les Szecklers, leurs congénères, campés sur le revers des Carpathes, dont ils gardaient les passages, formaient une ligne continue de défense sur les frontières de la Bukovine, de la Moldavie et de la Valachie. Cette organisation militaire, contemporaine de la formation du royaume valaco-bulgare par les Asan, semble avoir été combinée pour empêcher toute nouvelle tentative d'intervention des Roumains de la vallée du Danube en faveur de leurs frères de Transylvanie [1].

Ce qui est incontestable, c'est que, pendant toute la durée du moyen âge (et pour la Transylvanie le moyen âge dure encore), on voit Hongrois, Saxons et Szecklers faire toujours cause commune contre la population autochthone. En 1437 notamment, ils se coalisèrent pour étouffer une insurrection générale des Roumains, provoquée par les cruautés de cet odieux Sigismond, qui avait proposé au concile de Bâle l'extermination de tous les schismatiques. On s'accorde généralement pour faire remonter à cette époque la conclusion du fameux pacte d'union saxonne, renouvelé et rédigé au commencement du dix-septième siècle, et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. L'insurrection de 1437, dirigée par Antonius Magnus, ne fit qu'aggraver le joug qui pe-

[1] En 1089, les Cumans de la Valachie, entrés en Transylvanie pour délivrer leurs frères du joug des Hongrois, avaient été entièrement défaits sur la Têmes par le *saint* roi Ladislas, qui fit pieusement égorger ses prisonniers parce qu'ils refusèrent de se faire catholiques. Cette tentative infructueuse de secours ne fit qu'aggraver le sort de la population roumaine.

Hermanstadt (le *Sibiu* des Roumains) et Cronstadt sont les principales villes saxonnes. L'étymologie du nom de cette dernière ville indique qu'elle fut fondée sur un domaine de la *Couronne*, probablement pour surveiller et contenir au besoin les habitants de Blajium (en hongrois Balasfalva). Cette ville, l'un des principaux centres roumains, est tout près de Cronstadt.

www.digibuc.ro

sait sur les Roumains transylvains. Pendant cette période, un grand nombre de familles appartenant à l'ancienne noblesse du pays émigrèrent dans la Roumanie danubienne ; d'autres embrassèrent le catholicisme et furent admises dans les rangs des vainqueurs. Le fameux Huniade, dont les Hongrois ont tenté d'accaparer la gloire, en le faisant passer pour le fils naturel d'un de leurs rois, était en réalité un de ces Roumains *hongarisés*.

La troisième époque est celle du gouvernement de la Transylvanie par des princes magyares, tributaires des Turcs. Elle finit, en 1688, par l'arrangement définitif qui plaça cette contrée, à titre d'Etat séparé, sous le sceptre de la maison d'Autriche. Jamais le sort des anciens habitants du pays ne fut plus déplorable que pendant cette période. Pourtant, vers la fin du seizième siècle, les exploits épiques de Michel le Brave firent luire dans ces ténèbres une éclatante, mais trop fugitive lueur d'espérance [1]. Après la mort prématurée de ce grand homme, l'histoire de la Transylvanie, comme celle de tous les groupes d'origine roumaine, n'est plus que chaos et malheur. Au commencement du dix-septième siècle, il y eut en Transylvanie une nouvelle jacquerie des paysans, réduits au désespoir par les dévastations continuelles qui, depuis plusieurs années, les empêchaient d'ensemencer leurs terres ou détruisaient les récoltes. Ils furent encore secourus par les Roumains danubiens, mais ne tardèrent pas à retomber au pouvoir de leurs oppresseurs. Ce fut alors (en 1613) que les Saxons transylvains renouvelèrent solennellement le pacte d'union autrefois juré par leurs ancêtres, et qui était aussi celui de l'asservissement des vaincus. L'acte de cette confédération, qui est venu jusqu'à nous, rappelle les désastres récents de la guerre, notamment l'occupation momentanée de leur ville principale, Hermanstadt *(civitas cibiniensis)* par Radu, woïvode de Valachie. Les confédérés s'engageaient à agir perpétuellement de concert contre tous leurs ennemis déclarés *ou secrets*. Cette dernière stipulation concernait évidemment les Roumains transylvains [2]. Ce fut alors que les violences les plus barbares du servage furent organisées, règlementées. A cette époque remonte la rédaction du recueil intitulé : *Approbatæ et compilatæ constitutiones Transylvaniæ*. On verra certaines dispositions, et non les moins violentes, de ces Pandectes féodales, invoquées de nos jours avec succès devant les tribunaux hongrois, notamment celle qui refuse aux Roumains la qualité de régnicoles, et déclare que leur présence y est seulement tolérée, tant que les princes et les nobles voudront bien les souffrir ! D'autres articles leur interdisaient l'usage des chevaux, les armes de toute espèce, les vêtements de couleur, les fourrures de prix, l'accès même des écoles !.. Vers la fin de cette période, Louis XIV, cherchant, comme ses prédécesseurs, tous les moyens d'inquiéter et d'affaiblir la maison d'Autriche, entretint secrètement avec les Rou-

[1] Sur ce héros, l'honneur éternel de la nation roumaine, consulter l'ouvrage d'Ubicini, *Provinces roumaines*, p. 59-74.

[2] L'acte ou instrument de cette alliance, l'un des plus curieux documents de l'histoire de Transylvanie, est intitulé : *Confœderatio et unio Saxonum Transylvanorum, anno* 1613 *celebrata, et annis* 1636 *et* 1675 *renovata.*

www.digibuc.ro

mains des relations suivies, dont le détail pourrait fournir un chapitre curieux à l'histoire de l'ancienne diplomatie française.

L'empereur Léopold Ier n'avait pas moins à cœur que les anciens rois hongrois la conversion des Roumains au catholicisme, mais il recourut, pour y parvenir, à des moyens plus pacifiques. On promit que, s'ils renonçaient au schisme, leur langue et leur nationalité seraient reconnues, que l'on opérerait toutes les réformes auxquelles mettaient obstacle, de concert, catholiques et calvinistes. Sur la foi de cette promesse, deux cent mille Roumains, c'est-à-dire un sixième seulement de la population, signèrent, le 4 septembre 1700, l'union avec Rome, en reconnaissant la suprématie du pape, les dogmes de la procession du Saint-Esprit et du purgatoire, et admettant la communion avec les pains azymes. Ils ont seulement conservé du culte grec, le rit, la discipline et le calendrier. Mais la cour d'Autriche avait pris des engagements qu'elle ne voulut pas ou n'osa pas tenir. Bien qu'en principe les Roumains eussent été autorisés, dès 1699, à fréquenter les écoles, et même à tenir des maisons d'enseignement, pendant toute la durée du XVIIIe siècle, l'exercice de ce droit fut paralysé le plus souvent par des menaces et des voies de fait [1]. A la même époque, et jusqu'à nos jours, l'accès des emplois administratifs, même les plus minimes, demeura interdit aux Roumains. Quant à la reconnaissance de leur nationalité, les choses restèrent au même point, malgré les instances de quelques patriotes, notamment de l'évêque Micoul (1732), homme d'une grande capacité, — d'un cœur plus grand encore, et qui, pour prix de son dévouement, ne recueillit que la persécution et l'exil.

Parmi les Empereurs qui se sont succédé depuis la paix de Carlowitz, un seul, le plus grand après tout, fut sincèrement favorable aux Roumains. Suivant son habitude, Joseph II voulut tout voir par lui-même. Il parcourut le pays, écouta les plaintes des paysans ; il leur promit et voulait leur faire justice. Il avait concerté avec Catherine II le projet de rassembler les fragments épars de cette antique nationalité en un seul royaume, sous le nom de Dacie. L'existence de ce plan ne peut plus être contestée depuis la publication toute récente de la correspondance des deux souverains [2]. Ce voyage en Transylvanie, qui avait fait naître tant d'espérances, est symbolisé par la figure de paysanne roumaine qu'on remarque dans un des bas-reliefs qui décorent la statue de Joseph II à Vienne. Elle porte cette inscription mensongère, ou du moins bien prématurée : *Felicitas Daciæ !*

Joseph II, réformateur à outrance, pour avoir voulu faire à la fois tout ce qui était non-seulement possible, mais désirable, en Bohême, en Belgique et ailleurs, ne put rien faire pour la Transylvanie. Ses projets en faveur des Roumains furent d'ailleurs entravés par la

[1] Voir, à ce sujet, les faits tristement curieux rassemblés dans la brochure de M. Ilariano : le fils d'un pope chassé ignominieusement de l'école de Clausenbourg, les mains liées derrière le dos, etc.

[2] Voir notamment dans les lettres publiées à Vienne au mois de septembre dernier, par M. d'Arneth, la lettre de Catherine du 10 septembre 1782, et la réponse de Joseph du 13 novembre suivant.

www.digibuc.ro

meuse *insurrection qui éclata parmi eux en 1784, sous la conduite* de Hôra et Closca. Ce soulèvement, opéré d'abord au nom des mêmes principes que la Révolution française devait faire triompher cinq ans plus tard, prit malheureusement sur quelques points le caractère d'une jacquerie. Il fut étouffé dans des flots de sang ; ses chefs, dignes par leur patriotisme et leur valeur de succomber au moins les armes à la main, tombèrent au pouvoir des vainqueurs impitoyables, et furent roués vifs !...

Cependant le souffle puissant de la Révolution française s'était fait sentir jusque dans ces parages. En 1791, les Roumains de Transylvanie adressèrent à l'empereur Léopold II, successeur de Joseph, une supplique en vue d'obtenir que les dénominations injurieuses de *tolerati*, *admissi*, *inter status non reputati*, fussent effacées de la Constitution du pays. Ils demandaient aussi que le gouvernement reconnût leurs droits politiques et civils. Par un rescrit du 18 mai de la même année, l'empereur transmit à la Diète féodale de Transylvanie la pétition des Roumains, dont il fut dès lors facile de prévoir le sort. Cette Diète répondit par un *non possumus*. Une pétition toute semblable fut présentée avec le même insuccès en 1834 par les évêques du rit uni et non uni, Jean Lemeny et Basile Moga. Vers la même époque, le parti du magyarisme, c'est-à-dire celui qui veut l'union complète de la Transylvanie à la Hongrie, commençait à lever la tête. Son plus fervent apôtre, le fameux baron Wesselény, fit de nombreux prosélytes dans les rangs de la minorité dominante, jusque-là fort opposée à cette fusion. Enfin, la révolution de février 1848 apparut de loin comme une aurore de délivrance, de justice universelle, aux Roumains si longtemps, si cruellement opprimés. Il importait, d'ailleurs, d'agir énergiquement et sans retard pour résister aux Hongrois. Ceux-ci, exploitant les événements de Vienne, contre-coup de ceux de Paris, venaient de décréter, d'imposer à l'empereur l'incorporation à la Hongrie des Etats slaves et de la Transylvanie. Dans cette crise, on décida la convocation d'un congrès national roumain [1].

[1] On trouvera dans le chapitre XII de l'*Histoire politique et sociale des Principautés danubiennes*. de M. Elias Regnault, des détails intéressants sur les opérations préliminaires du Congrès de Blajium et sur les manœuvres de toute nature vainement employées par les partisans de l'*Union* pour contrecarrer cette imposante manifestation, en amoindrir la portée ou en dénaturer le caractère. Le professeur Simeon Barnutz avait été le premier instigateur du mouvement. Parmi ses auxiliaires les plus actifs, on remarquait Pumno (rédacteur de l'*Acte de convocation*), Baritz, Cipario, Lauriano, l'historien Floriano, le loyal et vaillant chef des mineurs d'Abrude Banya, Abraham Janko,qui joua un si grand rôle dans les événements ultérieurs, etc.

www.digibuc.ro

II

Le 15 mai 1848, les Roumains transylvains, au nombre de plus de 50,000, étaient réunis à Blajium, leur métropole nationale, pour se concerter sur les moyens de résister à l'absorption hongroise. Les hommes les plus intelligents, les plus dévoués à la grande œuvre de la régénération nationale, figuraient dans cette assemblée et en dirigeaient les opérations.

Ni l'église, ni la place publique de Blajium n'auraient suffi pour contenir tous ceux qui avaient le droit et la volonté de participer à cette réunion. On se transporta donc, sur la proposition du professeur Barnutz, l'un de ceux qui avaient préparé le programme de l'assemblée, dans une plaine voisine, nommée spontanément *Campulu libertatei*. Tout le peuple s'y rendit dans le plus grand ordre, ayant en tête l'étendard national qui portait l'inscription célèbre du régiment roumain de Transylvanie : *Virtus roumana rediviva*, à laquelle les circonstances donnaient un caractère saisissant d'actualité. Une magnifique journée de printemps ajoutait à l'effet attrayant et grandiose de ces assises populaires.

La réunion s'ouvrit sous la présidence des deux prélats roumains, MM. André Chaguna, grec orthodoxe, et Lemeny, catholique. Jamais assemblée aussi nombreuse ne fut dirigée avec autant d'ordre et d'intelligence que celle-là. Les partisans du magyarisme avaient employé tantôt la violence, tantôt la ruse, soit pour empêcher les paysans de se rendre en masse à l'assemblée, soit pour jeter du désordre dans ses opérations. Leurs agents avaient essayé d'intercepter les communications, en faisant enlever les ponts mobiles sur les cours d'eau transylvains. Alors on avait vu les paysans franchir à la nage ces rivières torrentielles, pour ne pas manquer au rendez-vous sacré. On eut beau les menacer de la prison et même du gibet ; rien ne put écarter du « champ de la liberté » ces pauvres colons, aspirant à devenir enfin des citoyens, des hommes, à voir finir cet état de servage séculaire, dans lequel ils avaient à supporter toutes les charges sans jouir d'aucun droit.

Malgré tant de manœuvres hostiles, toutes les opérations eurent lieu avec beaucoup de calme et de solennité. Dès que la réunion fut constituée par la nomination des présidents et la formation du bureau, lecture fut faite de la formule de serment suivante, que l'Assemblée entière prêta par acclamation :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je jure d'être toujours fidèle à l'empereur d'Autriche, grand prince de Transylvanie, Ferdinand Ier, et

www.digibuc.ro

à son auguste maison ! — Des amis de Sa Majesté et de la patrie je serai l'ami, et de leurs ennemis je serai l'ennemi. — Comme Roumain, je soutiendrai notre cause par toutes les voies justes et légales, et la défendrai du mieux qu'il me sera possible contre toute attaque et toute iniquité. — Je ne ferai jamais rien contre les droits et les intérêts de la nation roumaine, et je défendrai sa religion, son langage, aussi bien que la liberté, l'égalité et la fraternité ; — je respecterai les autres nations qui habitent en Transylvanie, désirant d'elles un égal respect ; — je ne tenterai d'opprimer personne, mais je ne souffrirai pas non plus qu'on m'opprime ; — je coopèrerai à l'abolition de la corvée, à l'émancipation du commerce et de l'industrie, à la sauvegarde de la justice, au progrès de la nation roumaine, de notre patrie et de l'humanité. *Amen.*

Le congrès national se rassembla de nouveau le lendemain. Le protocole de la séance précédente fut lu et approuvé. On passa ensuite à la discussion des vœux à émettre dans cette occasion solennelle du réveil d'un peuple, et les articles suivants furent votés à l'unanimité :

1° En vertu des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, le peuple roumain prétend maintenir son indépendance (par rapport à la Hongrie). Il entend que son nom figure parmi ceux des autres nationalités ; que le nombre de ses députés à la Diète du pays soit désormais en rapport avec le chiffre de la population roumaine ; que les citoyens roumains soient admis aux fonctions militaires, civiles et judiciaires ; que la langue roumaine soit employée dans les actes législatifs et administratifs. Il demande qu'une assemblée générale ait lieu tous les ans.

2° La nation roumaine demande que son Eglise soit et reste libre, indépendante de toute autre, égale en droit et bénéfices aux autres Eglises de la Transylvanie. Elle réclame le rétablissement de la métropole roumaine, conformément à l'ancien droit ecclésiastique ; que les simples prêtres et les laïques soient représentés dans les synodes ; que l'élection des évêques roumains ait lieu, suivant l'usage antique, librement, à la majorité des suffrages, et sans présentation de candidats.

3° La nation roumaine, revendiquant le plein exercice des droits individuels, demande l'abolition immédiate de la corvée, sans indemnité aucune de la part des paysans corvéables, tant dans les comitats que dans les districts, présides et confins militaires [1]. Elle demande en même temps l'abolition du décime, qui empêche le développement de la propriété industrielle ;

1 *Comitats, Districts, Présides*, divisions et subdivisions administratives. — Les populations des « confins militaires » (front ère orientale de l'Empire) avaient été placées naguère sous un régime d'organisation militaire permanente, pour former une barrière vivante contre les incursions des Turcs. Elles étaient divisées en cinq régiments qui occupaient 436 villages, depuis les limites de la Bukovine jusqu'à Ruchava (Danube). On leur avait attribué, à titre d'indemnité,

www.digibuc.ro

4° Elle entend arriver à la jouissance de la liberté individuelle et commerciale par l'abolition des priviléges et monopoles, des droits de douane, et généralement de tous les obstacles qui, sous le régime actuel, paralysent le commerce avec les contrées voisines ;

5° Elle désire notamment l'abolition de l'impôt récemment établi sur les animaux qui, en raison du peu d'étendue des pâturages sur le territoire transylvain, sont conduits, avec beaucoup de difficultés et de dépenses, sur les pâturages limitrophes. Elle réclame la stricte exécution des anciens traités conclus à ce sujet entre l'Autriche, la Porte ottomane et les Principautés roumaines ;

6° Elle demande l'abolition du décime sur les métaux, impôt vexatoire qui paralyse l'industrie minière ;

7° Elle réclame la liberté entière de la presse, sans cautionnement ni censure pour les journaux, ainsi que pour les livres ;

8° La garantie de la liberté individuelle, de telle façon que nul ne puisse être arrêté sous un prétexte politique, et aussi la liberté de réunion, en ce sens que les citoyens pourront se rassembler pour discourir et se concerter ensemble sans être réputés coupables, s'ils ne troublent pas l'ordre public ;

9° L'institution du jury, la publicité des débats judiciaires, lesquels auront lieu désormais verbalement et non par écrit ;

10° La formation d'une milice ou garde nationale roumaine, commandée par des officiers roumains ;

11° La nomination d'une commission mixte, composée de délégués des Roumains et de ceux des autres nations transylvaines, chargée spécialement de toutes les causes litigieuses relatives aux délimitations des terres et forêts, à l'usage des terrains communs (vaines pâtures) des *cessions coloniales* [1], et autres affaires du même genre ;

12° Elle demande que le clergé roumain soit doté par l'Etat dans la même proportion et suivant les mêmes règles que celui des autres nations ;

13° Elle demande l'établissement d'écoles roumaines dans les villes et villages, de gymnases militaires et industriels, de séminaires, enfin celui d'une université nationale dotée par le Trésor public en proportion du chiffre de la population roumaine ; université à laquelle serait dévolu le droit d'élire ses professeurs et directeurs, celui d'arrêter un plan général d'études scolaires et la liberté d'enseignement ;

14° Elle demande que les priviléges soient abolis, et que chacun contribue aux charges publiques suivant ses facultés pécuniaires.

pour ce service perpétuel, la propriété du territoire adjacent, mais à la condition de rester dans le pays. Le gouvernement leur fournissait les armes, mais les cavaliers devaient se procurer les chevaux. Ces régiments roumains ont rendu de grands services à l'Autriche dans toutes les guerres jusqu'en 1866. Cette organisation a été abolie récemment.

[1] Portions de terrain attribuées à chaque paysan roumain tenancier, ou plutôt serf.

www.digibuc.ro

15° Elle émet le vœu qu'une assemblée générale de toutes les nations du pays discute et vote la nouvelle constitution de la Transylvanie, fondée sur les principes d'égalité, de liberté et de fraternité, et qu'on rédige de nouveaux codes, civil, pénal et commercial, en prenant pour base les mêmes principes ;

16° Enfin, la nation roumaine demande que les autres peuples qui habitent, concurremment avec elle, le territoire de la Transylvanie, ne délibèrent pas sur l'union avec la Hongrie sans la participation des Roumains, par conséquent avant que ceux-ci ne soient régulièrement constitués et organisé comme nation; que si la Diète de Transylvanie, composée uniquement de Hongrois, Saxons et Szecklers, prétendait mettre en discussion et voter l'union sans le consentement des Roumains, ceux-ci protestent d'avance avec énergie.

III

Ces résolutions, conformes aux principes qui ont prévalu en France depuis 1789, et qui sont en voie de renouveler la face du monde, furent acclamées unanimement par l'Assemblée. Revanche pacifique de huit siècles d'oppression, ce programme de revendication sociale était l'expression légitime, nécessaire des aspirations d'un peuple qui, après avoir si longtemps gémi dans les ténèbres, voyait poindre enfin la lumière! Par les réformes indiquées, l'on peut juger des monstrueux abus de l'ordre de choses antérieur, de l'état d'abaissement profond dans lequel la minorité hongroise retenait la majorité roumaine.

Après avoir nommé des commissaires chargés de présenter à l'Empereur d'Autriche les articles qui venaient d'être votés dans « le champ de la liberté » l'Assemblée populaire de Blajium se sépara, sans que l'ordre eut été un moment troublé.

Peu de temps après cette manifestation pacifique des Roumains, les Hongrois, mécontents du gouvernement central, se soulevèrent et commirent de graves excès. De leur côté, les Roumains transylvains, fidèles aux bases convenues à Blajium, se refusaient à reconnaître l'union itérativement votée par la Diète hongroise de Pesth (29 mai). En conséquence, ils prirent les armes et firent cause commune avec les Autrichiens et les Croates contre la révolution hongroise. Ils voulaient, avant toute chose, faire triompher les principes acclamés par eux dans l'Assemblée nationale du 15 mai. De part et d'autre, on invoquait le nom de la liberté. « Mais, comme l'a dit un auteur fran-

www.digibuc.ro

çais impartial et bien renseigné, l'idée que représentait le ministère hongrois Kossuth-Bathyany en 1848 n'était qu'une idée du passé, une tradition expirante. Il faut bien le dire, dans cette lutte déplorable les Slaves, les Valaques et l'Autriche elle-même représentaient l'idée la plus libérale, celle qui doit régénérer l'Orient européen, le principe de l'égalité des nationalités[1]. »

On connaît les terribles péripéties de la révolution de 1848 en Hongrie et en Transylvanie. L'Autriche aux abois appela la Russie à son secours, mais cette puissante intervention n'eût pas suffi peut-être pour lui assurer la victoire, sans le concours des nationalités réfractaires au joug hongrois, sans l'énergique appui des Croates de Jellachich, des mineurs d'Abrud-Banya et de leur intrépide chef Janko. Ce district des Carpathes fut alors pour la Transylvanie ce qu'avait été la Dalécarlie pour la Suède au temps de Wasa. Pour prix de l'immense service qu'ils avaient rendu à l'Autriche dans cette crise terrible, les Roumains transylvains obtinrent une partie des droits revendiqués à Blajium, et l'union si détestée avec la Hongrie fut ajournée[2].

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la soumission de la Hongrie et la guerre de Prusse, les Roumains transylvains s'efforcèrent, en plus d'une occasion, d'affirmer leur nationalité. Le nouvel empereur, François-Joseph, leur fut d'abord favorable. En 1863, il convoqua, par un décret-loi, la Diète de Sibiu (Hermanstadt), où les députés roumains se trouvèrent en majorité, parce que le décret de convocation avait admis comme électeurs tout habitant qui pourrait justifier du paiement de huit florins de contribution foncière.

Dans cette circonstance mémorable, diverses lois conformes au programme de Blajium furent votées par la majorité de la Diète. La nation roumaine était reconnue comme quatrième nation régnicole, avec des droits égaux à ceux des trois autres. — Les deux religions gréco-orientale et gréco-catholique, entre lesquelles se partage la population roumaine, étaient reçues comme cinquième et sixième religions, de pair avec les cultes catholique, luthérien, unitaire et calviniste. — La langue roumaine était pareillement admise, comme troisième langue officielle, au même rang que les langues hongroise et allemande, et son emploi était autorisé dans les codes, les débats judiciaires et l'administration de la Transylvanie. — Enfin, une dernière décision de la Diète de Sibiu proclamait le maintien de l'autonomie.

Bien que l'empereur François-Joseph, grand prince de Transylvanie, eût immédiatement sanctionné ces quatre lois, l'année suivante, cédant à une impulsion contraire, il convoqua la Diète à Clujiu, non plus en vertu du décret-loi qui avait réglé la composition de la précédente assemblée, mais conformément à la loi féodale de 1734, laquelle dénie les droits politiques et civils aux Roumains non nobles, c'est-à-dire a ceux qui n'ont pas abjuré leur nationalité pour se faire Hongrois.

[1] Desprez, *Les peuples de l'Autriche et de la Turquie.*

[2] On consultera utilement, sur les péripéties de cette guerre, le chapitre XV de l'ouvrage déjà cité d'Elias Regnault.

www.digibuc.ro

Clujiu (Clausembourg en all.) est considéré comme la capitale politique de la principauté; cette cité, où l'élément magyar domine, est présentement la résidence du gouverneur. Le choix d'un tel emplacement indiquait d'avance quel serait l'esprit des nouveaux députés. Ils avaient hâte de défaire l'œuvre de leurs devanciers. L'abolition immédiate et définitive de la Diète transylvaine fut proposée et passa à une grande majorité. Cependant la minorité, composée de quelques nobles Roumains *magyarisés*, protesta pour l'acquit de sa conscience, et déposa sur le bureau une série de propositions concernant la reconnaissance officielle de la nationalité, de la langue et des églises roumaines, qui reproduisaient en partie les résolutions adoptées en 1863 et 64. Ils réclamaient aussi, et l'on attend encore, la convocation d'une nouvelle Diète pareille à celle de Sibiu, dontles députés représenteraient les aspirations de la majorité des habitants du pays, et non exclusivement celle, d'une minorité privilégiée et tyrannique.

Les nouveaux embarras du gouvernement central avaient ranimé toutes les espérances des Hongrois. Reprenant l'œuvre de 1849, ils ont fait dans ces dernières années, d'incroyables efforts pour englober les autres populations placées sous le sceptre des Habsbourg. Dans ce but ils se représentèrent eux-mêmes comme le peuple le plus nombreux, le plus intelligent, le plus brave de l'empire autrichien. Ils exploitèrent tous les moyens et tous les principes; invoquant, suivant les circonstances. les antécédents historiques qu'ils interprètent à leur manière, les passions religieuses, le cosmopolitisme démocratique, pour justifier et prolonger l'assujétissement des Roumains. Enfin, en 1866, profitant de la situation presque désespérée du gouvernement central, ils parvinrent, après la batai le de Sadowa, à obtenir l établissement a Pesth d'un ministère dit *national*, dont la juridiction s'étend à la Transylvanie. Dès que cet autorité toute magyare fut constituée, elle s'empressa de décreter l'abolition de la Diète transylvaine, de proclamer l'union sans consulter ni les Roumains ni les autres habitants de la Transylvanie. On savait trop bien quelle serait leur réponse.

A cette nouvelle, lespatriotes roumainss'empressèrent de convoquer à Blajium une nouvelle réunion qui eut lieu, vingt ans, jour pour jour, après la première. On y rédigea, et on acclama à l'unanimité la protestation suivante contre l'Union :

L'élite de la population roumaine, réunie pour fêter le 15 mai, jour mémorable à jamais dans les annales de la nation, pénétrée de l'importance d'un tel anniversaire, a trouvé convenable de se réunir après la solennité religieuse. Le but de cette réunion était de discuter (dans les limites légales, et sans préjudicier en rien à la fidélité due à l'auguste monarque François Joseph, grand prince de Transylvanie) sur la situation politique imposée présentement à la nation contre son gré, et sur les moyens les plus propres à calmer l'effervescence que la proclamation arbitraire de l Union a fait naître parmi les Roumains de Transylvanie.

L'autorité compétente ayant été avertie conformément à la loi, la réu-

www.digibuc.ro

nion a eu lieu, et les articles qui suivent ont été adoptés après discussion:

Considérant le mécontentement général qui règne parmi la nation roumaine, le danger évident qui menace sa religion, son idiome, son existence même, dans le présent état de choses;

Considérant que ce mécontentement ne peut être apaisé que par la mise en vigueur des principes d'égalité religieuse et civique;

Considérant que, pour échapper à ce péril mortel pour notre nationalité, il importe que satisfaction soit donnée aux justes exigences d'un peuple qui forme la grande majorité des habitants de la Transylvanie:

Nous déclarons persister avec une fermeté inébranlable dans les principes et les vœux proclamés solennellement par l'assemblée générale et légale du 15 mai 1848. Qu'en conséquence, nous réclamons :

« 1° L'autonomie de la Transylvanie, sur la base du *diplôme léopoldin* et de la *pragmatique sanction* [1], réclamation d'autant plus équitable que l'autonomie des Etats croato-slaves est reconnue, bien que ces pays aient avec la Hongrie des rapports plus intimes que n'en a la Transylvanie;

2° La remise en vigueur des articles de la Diète de Sabiu (1863-64), émanant des pouvoirs législatifs réguliers et sanctionnés par l'Empereur; — articles par lesquels la nation roumaine a été admise comme régnicole, et a obtenu des garanties pour son idiome et l'exercice des cultes gréco-oriental et gréco-catholique;

3° Le rétablissement de la Diète transylvaine sur les bases d'une véritable représentation populaire, conformément au vote de la minorité roumaine, dans la Diète féodale de 1865.

Nous ne reconnaissons pas à la Diète de Pesth le droit de faire des lois valables pour la Transylvanie, et nous ne considérons pas les quelques Transylvains qui peuvent y siéger comme les représentants légaux du pays. Nous exprimons nos convictions à cet égard par la voie de la publicité, ne pouvant faire mieux dans les circonstances présentes; et nous croyons rendre en même temps service au gouvernement central, en lui faisant connaître le mécontentement qu'a provoqué sa conduite dans les affaires de Transylvanie.

Blajium, 15 mai 1868.

Malgré cette nouvelle manifestation des vœux d'une nationalité à laquelle appartiennent de fait les deux tiers de la population, aucune Diète transylvaine n'a été convoquée depuis; et, six mois après cette deuxième assemblée de Blajium, au mois de novembre 1868, la Diète de Pesth a voté précipitamment, *au milieu de la nuit*, l'incorporation de la Transylvanie à la Hongrie.

Cette œuvre de ténèbres a eu pour corollaire d'odieuses persécutions contre les patriotes roumains. Les rédacteurs de la *Fédération* et de la

[1] Le diplôme léopoldin est l'arrangement intervenu entre Léopold Ier et la Diète de Transylvanie en 1690, et en vertu duquel cette principauté fait partie de l'Empire. Il contient dix-huit articles. L'Empereur reconnaît l'autonomie du pays, s'engage à convoquer la Diète chaque année et à respecter les lois faites par elle dans le passé et celles qu'elle fera ultérieurement. (Voir, pour plus de détails, l'opuscule déjà cité de Papiu Ilariano.) — La pragmatique sanction de Charles VI fut promulguée à l'occasion de l'avènement de Marie-Thérèse. L'autonomie transylvaine y est reconnue.

www.digibuc.ro

Gazette de Transylvanie ont été poursuivis devant des tribunaux composés exclusivement de juges hongrois, condamnés à de fortes amendes et à plusieurs années de prison, pour avoir publié le protocole de la dernière assemblée de Blajium, et approuvé la conduite des colléges électoraux qui ont refusé, l'année dernière, d'envoyer des députés à la Diète de Pesth [1]. Les Roumains agriculteurs ne sont pas plus ménagés que ceux appartenant à la classe moyenne.

La conduite présente de certains magnats à l'égard de *leurs* paysans, rappelle les temps les plus mauvais de l'âge féodal. Dernièrement encore, le baron Apor, grand propriétaire, président de la Cour d'appel de Mourech-Ochorhei, cita en justice des cultivateurs qui, remplissant les conditions exigées par la loi de 1848, se croyaient de bonne foi propriétaires de quelques parcelles de domaines patrimoniaux du baron, situés non loin du village de Tofaleni. Il soutint que, d'après d'anciennes lois non abrogées, ces individus n'étaient autre chose que des tenanciers révocables à volonté, et conclut a leur expulsion immédiate. Le tribunal, composé de magistrats hongrois, procédant et jugeant dans une langue inconnue aux défendeurs, donna pleinement gain de cause à leur puissant adversaire. Jamais iniquité judiciaire ne fut plus flagrante. Le droit de propriété *corvéable* des paysans n'était pas seulement établi par les deux lois rurales qu'a votées, en 1848 et 1854, la Diète transylvaine, et par les bordereaux de contributions acquittés; il l'était par d'anciens titres dont il résultait que, dès le commencement du dix-septième siècle, leurs ancêtres cultivaient ces terres qui faisaient alors partie du domaine de la couronne (*fundus regius*), et qui avaient passé ensuite par donation dans la famille du baron Apor. Ils invoquaient aussi le cadastre de 1819, qui a été pris pour base d'établissement de la propriété corvéable dans toute la Transylvanie. Le baron n'apporta aucune preuve par écrit à l'appui de sa demande, et ne daigna pas même entrer en discussion sur la validité des documents écrits qu'on lui opposait. Il se borna à soutenir que, d'après l'ancienne organisation féodale, ces paysans n'étaient que des détenteurs à titre précaire, dont il pouvait exiger, et dont il exigeait en effet l'expulsion immédiate, et le baron fut *cru sur parole*! Dans les considérants du jugement, on cite l'*opus tripartitum*, de Verbôczi, document du douxième siècle, et les *approbatæ et compilatæ constitutiones*, mises en ordre et confirmées par les princes transylvains, de 1540 à 1669! Les paysans, chassés de leurs foyers, ne sachant plus où reposer leurs têtes, s'en furent d'abord camper sur la voie publique. Mais les autorités craignirent que ce lamentable spectacle n'excitât trop d'émotion. En conséquence, le maire de Tofaleni, sur l'ordre exprès du préfet du comitat, enjoignit à ces malheureux de quitter la place dans les vingt-quatre heures, *sans quoi leurs effets et leurs meubles seraient jetés au feu!* Ces malheureux durent chercher un asile dans le cimetière du village, et c'est là que, au moment où nous écrivons ces lignes, ils bi-

[1] Notamment, M. A. Roman, directeur de la *Federativnea*, lequel subit présentement sa peine dans la prison de Vatz, le Spielberg de la Hongrie.

www.digibuc.ro

vouaquent en plein air, n'ayant d'autres ressources que la charité publique [1]. Notez qu'il s'agit ici de trois cents personnes !

Cet incident trop authentique a révolté même la presse viennoise. Voici comment s'exprime à ce sujet le journal *der Osten* (l'Orient) : « Quand même il serait vrai que le baron, en agissant ainsi, restait dans la limite rigoureuse de son droit, de tels procédés rappellent le temps où les dignes ancêtres de ce baron, après avoir battu un paysan jusqu'à ce que mort s'ensuivît, étaient quittes de cette peccadille pour une amende de dix florins. Cet homme, sur lequel l'opinion publique est désormais fixée, peut jouer ainsi impunément le rôle de tyranneau, grâce aux circonstances actuelles, trop favorables pour les aristocrates de Transylvanie [2]. »

En ce moment, l'exaspération est extrême en Transylvanie. On en jugera par une sorte de proclamation qui circule parmi les Roumains, et dont nous adoucissons plutôt les termes dans notre traduction :

Roumains, réveillez-vous ! Vous avez une patrie engraissée du sang de vos ancêtres, et vous y êtes traités comme des étrangers ! Vous avez des terres arrosées de vos sueurs, mais les Magyars vous les volent ! Vous demandez des droits et des libertés nationales, et le Huu vous répond par l'insulte et les fers. Dans la patrie des Horia et des Janko règne seule la barbarie hongroise.

Trois cents Roumains ont été dépouillés de leurs biens, jetés sur la voie publique... et vous vous taisez ! Des milliers de vos ancêtres ont été torturés, exterminés par les bourreaux hongrois. Pendant des siècles, ils ont tenté de nous anéantir ; aujourd'hui, ils osent revenir à leur infâme tradition, l'extirpation du peuple roumain, et vous dormez !

Personne ne connaît vos souffrances. Signalez, à vos frères latins l'iniquité qui vous étouffe. A l'œuvre ! Combattez avec la plume, avec les bras ; que nulle intelligence ne reste inactive, nulle bouche muette ! Alors les peuples vos frères vous entendront, vos cris retentiront jusqu'à leurs cœurs... Quand vous demandez une place au soleil de la liberté, les Huns vous répondent que vous troublez l'ordre public. Mais aujourd'hui, c'est la justice qui règne dans le monde, et en face de la justice toute violence s'évanouit...

On vous ravit votre langage et vos biens, on vous enrôle parmi les honveds, ces brigands qui en 1848 ont torturé, égorgé, pendu nos parents,

[1] En ce moment même, nous apprenons que M. Poroutziu, qui a remplacé M. Roman à la *Fédération*, vient d'être condamné à six mois de prison et 250 florins d'amende pour avoir *séditieusement* ouvert une souscription dans son journal en faveur des paysans de Totaieni. Il faut ajouter que les prisons françaises sont presque des lieux de plaisance en comparaison des cachots de la Hongrie, aussi féodaux que ses lois. Un autre patriote, le docteur Ratiu, est également poursuivi pour s'être occupé de ces souscriptions.

[2] *Der Osten*, numéro du 17 octobre 1869. Le personnage dont il s'agit ici n'est pas moins connu pour son insubordination vis-à-vis de l'autorité centrale que par sa dureté pour ses vassaux. Couvert par les privilèges de sa caste, on l'a vu, en plus d'une circonstance, s'opposer à l'exécution des ordres les plus formels du ministre de la justice actuel, notamment dans l'affaire récente du banquier Eisenberger, qui a subi, malgré le ministre, dix-huit mois de détention préventive sans qu'il existât contre lui le moindre indice de culpabilité Et les collègues du ministre n'osent pas l'autoriser à révoquer un pareil magistrat.

www.digibuc.ro

nos frères et nos sœurs. On détruit notre nationalité qui est la vie d'un peuple et vous ne bougez pas ! Vos bras sont-ils morts, vos langues desséchées ? O frères, réveillez-vous, ne fût-ce que pendant une heure ! En avant ! en avant ! (Journal *Trajan* de Bucharest, n° 77).

Il y a quelques jours, ce sinistre épisode suggérait encore à un journal de Pesth, pourtant très-hostile aux Roumains, des réflexions sévères sur la noblesse hongroise de Transylvanie. « Cette noblesse, disait-il, est encore dominée par des sentiments, des préjugés d'un autre âge. Elle s'obstine à considérer les Roumains comme des parias, et ne sait ni rompre avec ses vieilles traditions, ni s'élever au niveau de la civilisation moderne. Ces tendances rétrogrades atrophient l'esprit et les forces des Hongrois transylvains, tandis que les Roumains marchent, au contraire, vers le progrès, acquièrent chaque jour une force, une vitalité plus grandes [1]. »

Les dernières nouvelles de Transylvanie signalent un nouveau progrès dans cette voie inique. Quatre-vingts familles de la commune de *Sangeru* viennent d'être expulsées par les mêmes motifs ou sans plus de motifs que celles de Tofaleni. Il semble que certains hommes de la caste nobiliaire poursuivent l'exécution d'un système général d'expropriation des paysans roumains ; qu'ils rêvent, en plein dix-neuvième siècle l'accomplissement du projet de destruction totale de la race vaincue, proposé en 1429 au concile de Lucques par le roi Sigismond : *De extirpatione radicali populi valachici, item de Valachorum progenie et stirpe delenda.* »

Ceci n'est au surplus, qu'un épisode du plan d'absorption universelle conçu par les Hongrois. On sait qu'ils se regardent comme les héritiers éventuels de l'Autriche et de la Turquie. A la cérémonie du couronnement de l'Empereur François-Joseph, on a vu figurer non-seulement des bannières des provinces orientales de l'Autriche, mais celles de la Roumanie libre, de la Servie, de la Bosnie, de la Bulgarie, considérées comme les vassales *in partibus infidelium*. Les Roumains des Principautés-Unies ayant protesté contre cette prétention, les Hongrois s'empressèrent, il est vrai, de la désavouer officiellement et de faire répéter ce désaveu dans les journaux de France, d'Allemagne, d'Angleterre ; mais, en même temps, toute la presse officieuse hongroise annonçait la guerre avec la Roumanie pour le printemps suivant, réglait d'avance l'invasion et l'occupation de son territoire. Ces journaux, agissant sous l'inspiration de M. de Beust et Andrassy, accusaient les Roumains des Principautés du projet d'intervenir en faveur de leurs frères de Transylvanie, du Banat de Temeswar et de la Bukovine. On s'efforçait d'accréditer cette idée, de manière à pouvoir soutenir plus tard que l'agression qu'on médite n'est que la conséquence forcée de cette provocation prétendue. On a aussi tenté, à l'étranger, d'égarer l'opinion, en suggérant des articles et en mettant en circulation de nombreux écrits, où l'Union l'on prétend est accueillie comme un bienfait par les populations slaves et roumaines.

[1] *Ellenor* (le *Contrôle*), no 275, article intitulé *Transylvania*. (Déc. 1869.)

www.digibuc.ro

Roumains, Serbes, Dalmates, Croates protestent contre ces assertions mensongères, refusent de se laisser absorber par la *minorité* hongroise. Ce mot de minorité choquera sans doute bien des préjugés. Il serait temps d'apprendre en France que dans ce vaste territoire inexactement dénommé royaume de Hongrie, les Hongrois, forment moins du tiers de la population. D'après les tableaux statistiques les plus autorisés, cette population se décompose ainsi : plus de 5,000,000 de Slaves, 2,890,080 de Roumains, 1,200,000 Allemands, et seulement 4,000,000 de Hongrois ! C'est pour cela qu'il leur faut suivant l'expression de Kossuth, hongariser même « les pierres, pour ne pas périr » ; voilà pourquoi ils poursuivent sans relâche leur œuvre d'absorption, sans seulement daigner répondre aux protestations des nationalités réfractaires.

IV

La population roumaine de la Transylvanie endure depuis des siècles les traitements les plus ignominieux, les plus cruels, sans vouloir ni déserter la terre de ses ancêtres, ni recevoir le baptême du magyarisme : *Nolumus maghyarisari !* Et pourquoi voudrait-elle, en effet, abjurer sa langue, sa nationalité, alors qu'elle a repris, pour ainsi dire, conscience d'elle-même, et qu'elle se voit de beaucoup plus nombreuse, plus intelligente et plus civilisée que ses oppresseurs ? Comment pourrait-elle se résigner à l'union, quand elle voit aujourd'hui les nobles et les avocats hongrois exhumer, pour les appliquer contre elle, des règlements qui remontent aux plus mauvais jours de l'âge d'oppression et de ténèbres ! Nous avons nommé tout à l'heure les lois de Verboczi, l'*opus tripartitum*. Pour donner une idée de l'esprit dans lequel fut rédigé ce code féodal, nous n'aurions besoin que de citer la définition qu'on y trouve du mot *peuple*. « Sous ce nom, y est-il dit, on comprend les prélats, les barons et autres magnats, et certaines personnes d'origine également noble (c'est-à-dire hongrois, saxons ou szecklers), mais non pas les autres (*ignobiles*) [1]. » Tout récemment encore, au mois de décembre dernier, la commission juridique de la chambre des magnats n'a pas craint de proposer le maintien de la bastonnade pour les délits commis par des roturiers. Malgré les préoccupations politiques du moment, cette motion a été remarquée et flétrie énergiquement par quelques journalistes français. « Après

[1] *Nomine populi intelligi solum modo dominos prælatos, barones et alios magnates atque quoslibet nobiles, sed non ignobiles.* (Verboczi, Op. trip. II, 4).

www.digibuc.ro

que la Russie a aboli le knout, dit l'un d'eux à ce sujet, cette proposition des magnats hongrois mérite d'être signalée à la réprobation universelle. Ils ne sont pas un peuple, mais seulement une caste... »

Bien des faits graves et récents semblent indiquer que l'émancipation politique des Hongrois n'a guère profité jusqu'ici à leur moralité. Des convois de chemins de fer sont arrêtés et dévalisés, les meurtres et les incendies se multiplient sur leur territoire, et le gouvernement national demeure impuissant en présence de tels excès. L'Académie de Pesth, le monument le plus intéressant du pays, a péri dans un incendie allumé par des mains hongroises. Nous pourrions citer bien des villes et des villages où les dernières élections ont donné lieu à de véritables batailles. A la Diète de Pesth, cette fameuse Diète qui prétend magyariser Croates, Esclavons et Roumains, les vociférations, les injures les plus grossières s'échangent d'un bout à l'autre, et remplissent la majeure partie des séances. On a souvent dit des Russes qu'ils avaient retenu les vices de la barbarie et acquis ceux de la civilisation. Plusieurs membres de l'aristocratie hongroise s'appliquent à mériter le même reproche. Au mois d'octobre dernier, n'a-t-on pas vu à Prague l'un d'eux, le comte H..., maltraiter en pleine rue un enfant et tuer d'un coup de revolver le père qui accourait au secours de son fils.

L'intolérance religieuse est l'un des caractères distinctifs de l'oppression hongroise. Un fait tout récent, que nous empruntons à un journal de Pesth, suffira pour prouver que ce peuple est resté fidèle aux traditions de ses anciens rois, les Vaïc, les Ladislas, ces farouches convertisseurs, qui réduisaient en esclavage les schismatiques récalcitrants, quand toutefois ils ne les égorgeaient pas.

La femme d'un agent de la Compagnie des bateaux du Danube était accouchée d'une fille, et le père, qui est *nazaréen*[1], ne voulait pas la faire baptiser par un prêtre catholique. L'autorité municipale, ayant déjà la grande habitude d'incidents de ce genre, prit ses mesures en conséquence. Une escouade composée d'un officier municipal, de deux estaffiers, de la sage-femme et d'un serrurier, fut chargée de procéder d'autorité à ce baptême. Sur la réquisition de l'autorité, le serrurier crocheta la porte de la maison, et l'on pénétra dans la chambre de l'accouchée. Celle-ci était au lit, tenant son enfant serré dans ses bras. Après avoir inutilement essayé de la persuasion, l'officier municipal requit les sergents, qui prirent chacun l'accouchée par un bras, tandis que la sage-femme enlevait l'enfant, malgré les cris et les malédictions de la mère. Le cortége se rendit à l'église dans l'ordre où il était venu : la cérémonie eut lieu puis on reporta de même l'enfant à sa mère [2].

Voilà où en sont les Hongrois en fait de liberté de conscience ; plus intolérants qu'on ne l'était en France du temps des dragonnades, ou

[1] Secte peu nombreuse, très-inoffensive, qui prétend ne reconnaître que les enseignements du christianisme *primitif*.

[2] *Lloyd* de Pesth, numéro du 28 février 1868.

www.digibuc.ro

en Espagne sous le règne de Philippe II. Ce fanatisme est de la pire espèce, car il a pour principal mobile l'orgueil. Ils s'irritent plus de la résistance des schismatiques, qu'ils n'ont de souci de leur salut. Le Dieu qu'il leur faut, le seul qu'ils comprennent, est un Dieu hongrois, entouré de saints hongrois. En 1846, dans une thèse soutenue devant l'Académie de Vienne, un docteur Horwath a fort sérieusement articulé qu'Adam était hongrois, que, par conséquent, tout le genre humain l'a été pareillement, et tend à le redevenir. Ceci rappelle les excentricités théologiques des Carmes, qui s'efforçaient aussi de rattacher à leur ordre l'humanité entière.

L'Europe a jusqu'ici accueilli avec une pénible indifférence les protestations des Roumains contre l'absorption hongroise. Pour toute consolation, on leur donne le conseil de se résigner, de s'unir pour résister aux envahissements de la Russie ; on leur parle de liberté, d'égalité... Là-bas, ces grands mots ne sont que des fantômes. Avec le magyarisme, pas de transaction possible ; il faut être Hongrois ou périr !

En France, notamment, on comprend mal la situation réelle de ce pays. De nombreux écrivains, trompés et trompeurs, identifiant la cause de la nationalité hongroise avec les intérêts généraux de la démocratie, ont représenté cette nation comme la plus laborieuse, la plus intelligente de l'Europe orientale. Pour bien des Français, tout ce qui vient des provinces est de l'empire autrichien; les céréales, le tabac, les chevaux, proviennent de la Hongrie, du peuple hongrois. On compte pour rien les véritables producteurs, qui forment pourtant la partie la plus nombreuse et la plus intéressante de la population.

Dans l'état présent des choses, il n'y a pas de transaction possible entre les Roumano-Slaves et leurs oppresseurs. Appuyés sur leur droit imprescriptible de peuple autochthone, ils persistent à réclamer l'autonomie de leur patrie, garantie par les traités en vertu desquels la Transylvanie figure depuis deux siècles parmi les Etats qui composent l'empire autrichien. « Nous ne saurions, disent-ils, reconnaître comme valable un arrangement particulier intervenu entre la maison d'Autriche et la Hongrie, se concertant pour disposer de nous sans notre participation : *de nobis et sine nobis!* »

Les Roumains de Transylvanie ont montré jusqu'ici beaucoup de longanimité, trop peut-être! Mais jamais la patience d'un peuple ne fut soumise à des épreuves si longues, si multipliées, et la leur est à bout. Selon toute apparence, ils agiront très-sérieusement, d'ici à peu de temps, pour revendiquer leurs droits. Ils adresseront à l'Europe une protestation solennelle sous la forme d'un manifeste, qui traitera la question en détail. Ils y rappelleront, avec une amertume légitime, les éloges que leur décernait naguère publiquement l'empereur. « Je vous remercie, frères, leur disait en 1859 ce prince dans leur idiome, vous êtes forts comme les montagnes de votre pays [1]. »

Aujourd'hui l'effervescence est telle parmi les Roumains, qu'une explosion paraît inévitable dès le printemps prochain, si d'ici là ils

[1] Vè multumescu fratriloru, sunteti asa de tari ca munti terrei vostre.

www.digibuc.ro

n'ont pas obtenu justice. L'habileté cauteleuse de M. de Beust ne saurait être, dans une pareille crise, qu'un palliatif momentané, et la politique traditionnelle de l'Autriche demeure invariable. « Diviser pour régner, » c'est la vieille maxime des Habsbourg. Aujourd'hui plus que jamais, le pouvoir central voit avec une satisfaction secrète les Hongrois exercer une sorte de terrorisme contre les nationalités slaves et roumaines, qui forment les deux tiers de la population transleithane. Il tolère, il encourage même ces violences, sachant bien d'avance qu'elles ne sauraient aboutir qu'à une conflagration dont il pense tirer profit. Mais c'est là une spéculation plus que téméraire dans la situation actuelle de l'empire autrichien.

Les Roumains s'adressent à tous les hommes intelligents et généreux, qui exercent une légitime influence dans la presse française : ils les conjurent de prendre leurs plaintes en sérieuse considération. Leurs adversaires, qui sont aussi ceux de la liberté véritable, savent bien ce que les Roumains ont à espérer de la France. L'attrait invincible qui les porte vers elle est pour leurs tyrans un sujet permanent d'inquiétude : avoir fait ses études en France, l'avoir seulement visitée, devient un motif de suspicion contre tout Transylvain autochthone! Pour donner le change sur l'état réel des choses, les Austro-Hongrois emploient une tactique qui, jusqu'à présent, ne leur a réussi que trop bien. Elle consiste à présenter toute manifestation slave ou roumaine comme fomentée par la Russie. Les Roumains protestent contre cette interprétation. Ils affirment à l'Autriche, à l'Europe entière, que ni les Bohêmes, ni les Croates, ni les Serbes, ni les Dalmates, ni surtout les Roumains, ne veulent pas plus être Russes qu'ils ne voudraient être Autrichiens, Hongrois ou Mongols. Ce qu'ils veulent tous, c'est de vivre enfin de leur vie nationale.

C'est en vain qu'on s'efforce d'égarer l'opinion de l'Europe occidentale, en lui montrant le sceptre du panslavisme. Si jamais cette chimère pouvait devenir une réalité, ce serait par suite de la prolongation de l'état de choses actuel. « Les vrais panslavistes, quels sont-ils? MM. de Beust et Andrassy. Le premier opprime les Tchèques, les Slovènes, les Galliciens russes (Ruthènes); le second, les Slaves de la Hongrie. Il est naturel que cette communauté d'oppression contribue à développer l'idée de solidarité slave. Nous devons unir nos forces et agir de concert contre l'ennemi commun. MM. de Beust et Andrassy rendent des services incontestables aux Slaves, en les *contraignant* de porter leurs regards du côté où il existe d'autres Slaves jouissant de leur indépendance. » (*Le Novi-Prozor*, journal slave, octobre 1867.)

Plus récemment encore, un autre journal slave, le *Vidovdan* (la *Lumière*) de Belgrade, a résumé avec beaucoup de netteté et de vigueur les aspirations présentes de l'immense majorité des populations slaves.

En Turquie aussi bien qu'en Autriche, chaque groupe slave vise à reconstituer son individualité politique sur la base de ses droits historiques, en maintenant l'intégrité de l'État dont il fait partie. *Nous ne voulons aucunement nous absorber dans un vaste empire.* En d'autres termes, nous vou-

www.digibuc.ro

lons le maintien de la Turquie et de l'Autriche, mais à la condition que chaque groupe historique y trouvera son individualité distincte et parfaitement reconnue. De telles aspirations sont absolument contraires au panslavisme... Blâmer les Slaves de n'être pas satisfaits de la liberté civile même la plus étendue, si elle ne dérive pas de leur individualité nationale, n'est pas plus sensé qu'il ne le serait de blâmer par exemple les Français de vouloir rester Français, même au prix du sacrifice de quelques libertés intérieures, plutôt que de se proclamer citoyens de l'Angleterre, parce que cette puissance leur en offrirait de plus grandes...

Cette grande cause des nationalités vient également d'être soutenue avec éclat, à Vienne même, par un habile publiciste autrichien, le docteur Fischof. Il ne voit point de salut pour l'empire d'Autriche hors du système fédératif. Nous tenons de bonne source que l'*Etude politique* de M. Fischof a produit une vive impression en très-haut lieu.

Ces aspirations des Roumains transylvains sont conformes à celles de la plupart des Slaves ; ils ne demandent rien de plus, rien de moins ; mais qu'on y prenne garde, la compression qui pèse sur eux depuis la prétendue incorporation, l'interdiction de leur langue dans les écoles et les tribunaux, les vexations de toute nature auxquelles sont en butte aujourd'hui les gens lettrés aussi bien que les paysans, pourraient faire surgir des résolutions désespérées.

Ils veulent croire encore qu'on ne les réduira pas aux dernières extrémités, que des conseils plus justes, plus prudents, prévaudront enfin à Vienne. Que les Austro-Hongrois fassent trêve aux persécutions, aux calomnies ; qu'ils reconnaissent l'autonomie provinciale de ce peuple ; qu'ils respectent sa langue et ses mœurs ! Tous leurs vœux seront remplis, et ils seraient alors les premiers à se défendre, à défendre encore au besoin l'empire d'Autriche lui-même contre toute nouvelle tentative d'invasion on de dislocation. Mais s'il en était autrement, ils protesteraient contre le despotisme féodal des Hongrois, contre l'ingratitude de l'Autriche ; ils épuiseraient tous les moyens de résistance, au risque de passer pour des Russes !

www.digibuc.ro

ABBEVILLE. IMPRIMERIE BRIEZ, C. PAILLART ET RETAUX.

www.digibuc.ro

www.digibuc.ro